

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la Place du Marché, la rue Pierre d'Osbourg, la Grand-Rue, la rue de Luxembourg, la rue Passage, la rue des Remparts et la rue de Trèves afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités autour de la fête nationale. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

|             |                                                                                                                                              |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lieu :      | <b>Place du Marché, la rue Pierre d'Osbourg, la Grand-Rue, la rue de Luxembourg, la rue Passage, la rue des Remparts et la rue de Trèves</b> |
| Début :     | <b>vendredi, 21 juin 2024 à 07h00</b>                                                                                                        |
| Fin :       | <b>lundi, 24 juin 2024 à 12h00</b>                                                                                                           |
| Motif :     | les activités autour de la fête nationale                                                                                                    |
| Règlement : | GRE-120-2024                                                                                                                                 |

---

Grevenmacher, le 14 juin 2024

La secrétaire communale,  
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes